

bon point**Enquête sur trois arbres d'exception**

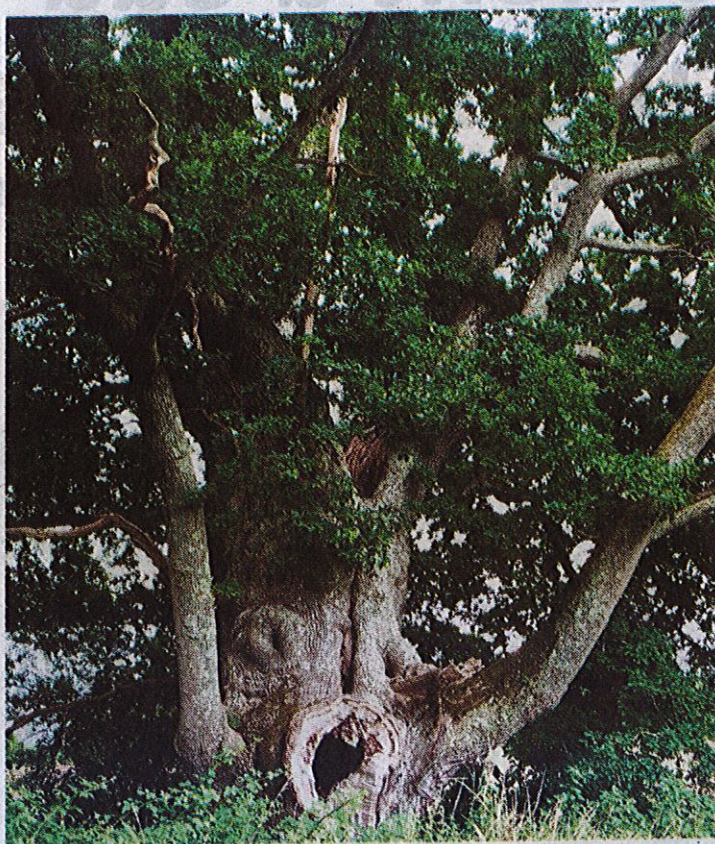
Trois arbres remarquables des Deux-Sèvres, le cormier de Chamier, à Azay-le-Brûlé, le chêne du pigeonier de Pouzay, à Béceleuf, et le chêne de Robert le Chouan, à Saint-Pardoux-Soutiers, font l'objet d'une enquête publique jusqu'au 24 octobre. Objectif : obtenir leur classement afin de mieux les protéger.

Sur 876 arbres recensés par Deux-Sèvres Nature Environnement en 2014-2015, 70 ont été sélectionnés dans l'ouvrage *Arbres remarquables des Deux-Sèvres*, treize ont été valorisés par l'association nationale Arbres et trois pourraient maintenant être classés avec l'accord de leurs propriétaires.

Ce qui reviendrait à reconnaître leur caractère exceptionnel et à justifier une protection nationale.

Toute intervention sur ce type de site doit obtenir le feu vert de la préfecture.

Dans les Deux-Sèvres, 26 sites bénéficient de ce type de protection : le Marais mouillé sur onze communes, sept chaos granitiques de Gâtine, la vallée de l'Argenton, deux cascades et un seul arbre pour l'instant, le chêne vert de Marnigny.



Le chêne de Robert le Chouan à Saint-Pardoux-Soutiers.

(Photo NR)

Tout le monde est invité à donner son avis lors de l'enquête publique. Jusqu'au 24 octobre, un registre est déposé dans les mairies concernées. Chacun peut aussi

transmettre ses observations à l'adresse suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Yves Revert